

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouvelle carte grise.

Nom

S069Z324 A 15/06/2024 POLLU 15/06/2023 5488 XZ 69	S069Z324 A 15/08/2024 5488 XZ 69	S069Z324 A 10/06/2026 POLLU 10/06/2025 5488 XZ 69	S069Z324 A 10/06/2026 5488 XZ 69
S069Z324 A 08/06/2028 POLLU 08/06/2027 5488 XZ 69	S069Z324 A 03/05/2017 5488 XZ 69 Z 015158282	S069Z324 AP 03/05/2018 5488 XZ 69 Z 018356166	S069Z324 A 27/04/2020 POLLU 27/04/2019 5488 XZ 69
S069Z213 A 16/05/2013 5488 XZ 69 Z 005895814	S069Z213 AP 16/05/2014 5488 XZ 69 Z 007423960	S069Z213 A 06/05/2015 5488 XZ 69 Z 008755965	S069Z213 AP 06/05/2016 5488 XZ 69 Z 008926054

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (I.1) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le certificat précédent
- (J) Catégorie du véhicule (CE)
- (J.1) Group national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (K.1) Cylindrée (en cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les mopeds)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (W.2) CO2 (en g/km)
- (M.9) Indication de la classe environnementale de réception CE
- (N) Version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (Y.1) Montant de la taxe proportionnelle régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe additionnelle parafiscale en Euro
- (Y.3) Montant total de la taxe à acquitter en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

République Française

Communauté européenne



Ministère des Transports

Certificat d'immatriculation

Permis de circulation, Osvečeni o registraci, Registreingskaitis, Zulassungsbescheinigung, Registrerimintuoksis, Abica kuka kopijog, Registracni certifikat, Carta di circolazione, Registracijos apibendras, Registracijos liudijimas, Formální engedély, Certificat la Registraczi, Kautelyendeksis, Dovid Registraczi, Certificado de matriculaczi, Osvečeni o avetenci, Prometno dovoljenje, Revisierintodoksis, Registreringsbewijs.

- (A) Numéro d'immatriculation
- (A.1) Numéro d'immatriculation auquel se réfère le certificat précédent
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.3) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motos (en kg)